



**Royal Canadian Mounted Police**  
**Gendarmerie royale du Canada**

**RETURN BIDS TO :**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS :**

**Bid Receiving Unit / Grope de la réception des soumissions**

Procurement and Contracting Services  
 73 Leikin Drive,  
 Visitor Center - Building M1  
 Mailstop # 15  
 Ottawa, ON K1A 0R2

Attn: Shannon Plunkett (613) 843-3798

**AMENDMENT TO THE INVITATION TO TENDER**

**Royal Canadian Mounted Police**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**MODIFICATION À L'APPEL D'OFFRES**

**Gendarmerie royale du Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté I Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaries

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Telephone No. – No de téléphone:

( )

Facsimile No. – No de télécopieur:

( )

<b>Title-Sujet</b> Construction – Nouveau détachement – Onion Lake		
<b>Solicitation No. – No. de l'invitation</b> 201602671	<b>Amend. – Modif.</b> No. : 1	<b>Date</b> Le 18 novembre, 2015
<b>Client Reference No. - No. de Référence du Client</b> 201602671		
<b>GETS Reference No. – No de Référence du SEAG</b> 201602671		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b> <b>at - à</b> 14h00 HNE <b>on - le</b> 1 decembre 2015		
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Destination		
<b>Address Enquiries to: - Adresser toute questions à :</b> Eric Glynn – Autorité contractante <a href="mailto:Eric.glynn@rcmp-grc.gc.ca">Eric.glynn@rcmp-grc.gc.ca</a>		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> 613-843-5533	<b>Fax:</b> 613-825-0082	
<b>Destination of Goods - Destinations des biens:</b> <b>Voir aux présentes</b>		
<b>Instructions : See Herein / Voir aux présentes</b>		
<b>Delivery Required – Livraison exigée:</b> <b>Voir aux présentes</b>		
<b>Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm.</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		



Royal Canadian Mounted Police

Gendarmerie royale du Canada

La modification n°1 à l'invitation 201602671 a été émise pour répondre aux **Questions et réponses – Partie 1**, répondre à la **Demande de produits et/ou de matériaux de substitution – Partie 1**, et à émettre **Addendum n°1** et **Addendum n°2** de cette exigence.

**\*\* AUSSI, S'IL VOUS PLAÎT noter que la date de clôture est prolongée d'une (1) semaine, et ferme MAINTENANT LE 1ER DÉCEMBRE 2015 À 14:00 HNE.**

### **Questions et réponses – Partie 1:**

Q1 – Le dessin S1.1 démontre à la fois les pieux en bois et en béton. Les numéros marqueurs des pieux sont répétés dans les deux horraires, pour le bois et puis pour le béton. Est-ce qu'il y en a de chaque type de pieu et comment discerner-vous entre les deux types, ou pouvons-nous choisir le type?

R1 – Piles peuvent être soit enchérir sur le calendrier de la pile 2 / S1.1 - typique Friction Pile Détail, ou 3 / S1.1 - Driven bois Pile Détail. Reportez-vous au rapport géotechnique S2091 par Clifton Associates Ltd. Pour la portée des exigences de gainage attendus si fonte percé dans l'option de place est prise. (Voir Addendum 1)

Q2 – Sous le titre «Specifications» à la section 10 26 00 2.3, il est exigé de fournir des gardes de coin (Corner Guards) et précise une quantité de 3 etc; toutefois, la section 05 50 00 2.9 en exige aussi. Est-ce la responsabilité de soit la division 10 ou la division 5 de les fournir, ou les deux? S'il vous plaît veuillez clarifier.

R2 – Division 10. (Voir Addendum 1)

Q3 – Sous le titre «Specifications» à la section 10 26 00 2.2, il est exigé de fournir des panneaux en fibre de verre renforcée (Fiberglass Reinforced Panels) et la section 3.6 précise dans la salle 118. Toutefois, l'horraire de finition de la salle (Room Finish schedule) dans la division 09 06 01 démontre des carreaux de céramique sur les 4 murs. S'il vous plaît veuillez préciser.

R3 – Chambre 118 Chambre devrait lire 121. (Voir Addendum 1)

Q4 – Le tapis encastré de l'entrée ne figure pas dans les notes pour la salle 113 dans l'horraire de finition de la salle (Room Finish schedule). S'il vous plaît fournir tel que nécessaire.

R4 – Ajouter 'tapis d'entrée en retrait »pour les notes pour la chambre 113. (Voir Addendum 1)



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

Q5 – Sous le titre «Specifications» à la section 10 23 13.13 2.1.1.1.3, une finition en émail cuit est exigée pour les cloisons de toilette. Nous croyons que tous les fabricants au Canada appliquent maintenant un revêtement en poudre à leurs cloisons de toilette, car cela est une finition plus durable et ne coule pas comme l'émail cuit peut couler si elle n'est pas appliquée correctement. S'il vous plaît prendre en compte pour l'Addendum.

R5 – Fini en émail cuit révisé à la finition de manteau de poudre. (Voir Addendum 1)

Q6 – Sous le titre «Specifications» à la section 10 23 13.13 2.1.1.3; il est exigé de fournir des caissons recouverts de poudre. Nous croyons que tous les fabricants au Canada utilisent des caissons en aluminium anodisé anti-adhérence pour leurs cloisons de toilette. S'il vous plaît prendre en compte pour l'Addendum.

R6 – Caisson révisé pour l'aluminium anodisé. (Voir Addendum 1)

Q7 - D'après les dessins 3/A5.1 et 4/A5.2, il y a une étagère. Il n'y a pas d'étagères incluses dans les spécifications d'accessoires de salle de bain. Est-ce un accessoire de salle de bain tel que le Bobrick B295 x 16 pouces (406mm)?

R7 – Tablette ajouté à la spécification d'accessoire de salle de bains. (Voir Addendum 1)

Q8 – Sous le titre «Drawings», nous avons remarqué qu'il y a des panneaux d'affichage sur les plans (par exemple, 3 sud sur A5.1), mais nous ne voyons pas de spécification pour celles-ci sous «Division 10 Specialities». S'il vous plaît veuillez clarifier.

R8 – Spécification tackboard ajouté. (Voir Addendum 1)

Q9 – Sous le titre «Drawings/Specifications», pour la salle 118, il n'y a qu'une cession de serviettes hygiéniques B270 figurant à l'horraire de la quantité des spécifications pour cette salle, et il y a deux stands dans cette salle. S'il vous plaît veuillez clarifier.

R9 – La quantité d'élimination serviette révisé. (Voir Addendum 1)



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

Q10 – Sous le titre «Drawings/Specifications», pour la salle 142, il y a une cession de serviettes hygiéniques dans les plans sur 6 sur A5.4 mais elle n’y figure pas sur la liste d’accessoires qui se trouve dans les spécifications. S’il vous plaît veuillez clarifier.

R10 – Ajouté à la liste des accessoires. (Voir Addendum 1)

Q11 – Nous avons contacté l’un des fournisseurs concernant les casiers à pistolets (Gun Lockers) figurant à la section 10 51 01 (Canadian Locker Company). Leur réponse est qu’ils ont des casiers à pistolets, mais que leurs serrures de sécurité sont tous munis de différents détrompeurs et que le système de clé maîtresse n’est pas disponible. Nous essayons de communiquer avec l’autre fournisseur DSM, mais ils semblent avoir été racheté et si nous les trouvons, nous aviserons si ils ont le même problème. En attendant, s’il vous plaît veuillez clarifier.

R11 – Casiers Gun fournis doivent répondre aux spécifications. (Voir Addendum 1)

Q12 – Sous le titre «Specifications», à la section 22-42-20-1.1, concernant les douches commerciales (Commercial Showers) et les baignoires (Bath Tubs), mentionne l’installation de matériel fourni par les autres (probablement le propriétaire). Pouvons-nous avoir une liste de l’équipement à installer?

R12 – Il n’y a pas propriétaire fourni des équipements pour être installé sous cette section. (Voir Addendum 2)

Q13 – Sous le titre «Spécifications», à la section 23-05-05-02.1.4, installation de tuyaux (Installation of Piping), les tuyaux PEX sont permis pour le chauffage et pour l’eau domestique au-dessus du sol. Pouvons-nous avoir la permission d’en utiliser pour la tuyauterie d’eau domestique sous le sol?

R13 – Non, tuyaux PEX ne sera pas autorisée pour sol en dessous de la tuyauterie d’eau domestique. (Voir Addendum 2)

Q14 – Quelle est la taille et la jauge nécessaire pour le treillis métallique soudé?

R14 – Détail de treillis métallique sont décrits dans les types de partition sur A2.1 (Voir Addendum 2)



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

Q15 - D'après les dessins, il y a quelques détails de bordure figurant sur le dessin C7. Quelle est l'ampleur de ces bordures? Quels dessins montrent l'ampleur de ces bordures?

R15 – Bordures en béton sont indiqués sur A1.2 (Voir Addendum 2)

Q16 – L'heure de fermeture peut-elle être modifiée à 14h00 CST? Comme les entrepreneurs de commerce local sont habitués à soumettre leur appels d'offres à 14h00 CST, nous pensons qu'il pourrait y avoir une certaine confusion et des soumissions tardives en raison de l'heure de fermeture de 14h00 HNE.

R16 – Non, la date et l'heure de clôture sont basées sur l'endroit où les soumissions seront reçues. Cela est la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer que leur soumission soit conforme.

Q17 – S'il vous plaît confirmer la version de la résolution des différends GC8 (GC8 Dispute Resolution) qui doit être utilisée pour le contrat. La version en date du 2008-12-12 sur le site est noté comme avoir été remplacée par une autre.

R17 – La version utilisée dans l'invitation à soumissionner est la bonne, peu importe ce qui peut peut-être avoir été récemment remplacé dans la clause.

Q18 – Est-ce que le bâtiment de résidence existant contient des matières dangereuses? Est-ce qu'un rapport de l'environnement phase I ou phase II a été complété?

R18 – La résidence existante ne contient matières potentiellement dangereuses. Voir Addendum 2 pour le rapport d'inspection de l'environnement et de l'allocation de désamiantage.

Q19 – D'après les dessins, les pieux en bois ainsi que ceux en CIP forés sont notées sur les dessins S1.1 et S1.3, et la spécification contient une section pour les deux. Est-ce que le type de pieu est à la discrétion de l'entrepreneur ou est-ce qu'un des types est destiné à être un supplément?

R19 – Piles peuvent être soit enchérir sur le calendrier de la pile 2 / S1.1 - typique Friction Pile Détail, ou 3 / S1.1 - Driven bois Pile Détail. Reportez-vous au rapport géotechnique S2091 par Clifton Associates Ltd. Pour la portée des exigences de gainage attendus si fonte percé dans l'option de place est prise. (Voir Addendum 1)



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

Q20 – S'il vous plaît confirmer si un accord de cautionnement est requis pour ce projet? S'il vous plaît confirmer si le travail et la performance, ainsi que les obligations matériels sont à 100% chacun?

R20 – S'il vous plaît examiner chaque article dans son intégralité, comme cela est défini dans l'invitation à soumissionner.

Q21 – Il nous manque quelques informations de charge pour les ancrages antichute. Pourriez-vous s'il vous plaît nous obtenir cette information?

R21 – La force que les ancrages antichute doivent résister est noté sur S2.1. (Voir Addendum 2)

Q22 – Le rapport géotechnique n'a pu être trouvé dans les spécifications sous la section 00 31 32.1. S'il vous plaît veuillez fournir une copie de ce rapport.

R22 – Le rapport géotechnique a depuis été affiché à Achats et ventes, et peut être téléchargé.

Q23 – Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer qui est responsable pour le coût des tests de toit?

R23 – Aucun test de toit sur le site a été spécifié. (Voir Addendum 2)

Q24 – Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer qui est responsable pour le coût de l'inspection de l'acier sur place?

R24 – Aucune inspection sur place de l'acier a été précisé que nécessiterait des coûts supplémentaires. (Voir Addendum 2)

Q25 – Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer la période de garantie pour le projet?

R25 – Les conditions de garantie sont référencés dans l'invitation à soumissionner.

Q26 – Sous le titre «Drawings», le dessin S1.1; pouvez-vous s'il vous plaît confirmer lesquels des pieux sont à friction et lesquels sont enfoncés, puisqu'ils ont tous les deux le même numéro marqueur?



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

R26 – Piles peuvent être soit enchérir sur le calendrier de la pile 2 / S1.1 - typique Friction Pile Détail, ou 3 / S1.1 - Driven bois Pile Détail. Reportez-vous au rapport géotechnique S2091 par Clifton Associates Ltd. Pour la portée des exigences de gainage attendus si fonte percé dans l'option de place est prise. (Voir Addendum 1)

Q27 – Y at-il des matières dangereuses connu présentes sur le site et est-ce que l'abattement est requise pour la démolition de la maison existante sur le site? Sous la section sur la démolition de la structure (Structure Demolition) – à la section 02 41 16, point 1.5.1 – conditions existantes (Existing Conditions), cela dit de «cesser le travail, aviser le représentant du département immédiatement...» (“stop work, notify Department Representative immediately...”). Si l'abattement est nécessaire, vous pouvez inclure une allocation en espèces?

R27 – La résidence existante ne contient matières potentiellement dangereuses. Voir Addendum 2 pour le rapport d'inspection de l'environnement et de l'allocation de désamiantage.

Q28 – Sous le titre «Specifications», à la section 23 05 93 1.21. Essai, réglage et équilibrage de CVC (Testing, Adjusting and Balancing for HVAC), point .1.1. La spécification dit de mesurer le bruit «Tel que spécifié ailleurs ou si nécessaire pour les performances de bruit prouvées lorsque la performance d'exploitation est remise en question.». Le seul équipement noté avec une performance acoustique est silencieux. Y at-il d'autres tests acoustiques à faire?

R28 – NC Levels sont indiqués pour les espaces sous 23 73 13 diffuseurs, les registres et les grilles (Voir Addendum 2)

Q29 – Les spécifications exigent un essai de pression à 50% au-dessus de la pression de conduit nominale. SMACNA dit que le test de pression ne doit pas dépasser la pression de conduit. S'il vous plaît veuillez préciser.

R29 – Moins de 23 ans 05 94 l'article 3.5.5, l'appel de spécification pour le conduit à être testé à deux fois la pression statique externe pour le système, ce ne est pas la pression de conduit nominale. En conséquence, les conduits auraient besoin d'être classé au dessus de cette pression d'essai. (Voir Addendum 2)

Q30 – Sous le titre «Specifications», à la section 23 31 13.01 3.6.3, cela dit de faire des tests de fuite dans les sections, parcontre les lignes qui suivent disent de ne pas installer de conduits



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

supplémentaires jusqu'à ce que le test soit terminé. Est-ce juste une section de test que nous testons ou les conduits complets de seulement le côté haute pression?

R30 – Conformément aux spécifications, le système entier est conduit à tester mais non pas comme un seul système. Le test est à effectuer dans les sections contrôlées à la recherche étroite pour les problèmes lorsqu'ils surviennent. Comme indiqué dans les spécifications, dans le cadre de l'essai un test d'essai initiale doit être menée pour démontrer fabrication. Conduits supplémentaire doit être suspendu jusqu'à ce que les parties d'accord sur la qualité de fabrication. L'hypertension est testé conformément aux exigences pour que tout système à basse pression est testé conformément aux exigences pour ce système.

Q31 – Tel que Q30 mentionne ci-dessus, il n'y a rien dans la spécification concernant la fuite admissible. Le manuel SMACNA dit qu'ils ne précisent pas cet information, car cela est la responsabilité du Designer. S'il vous plaît veuillez préciser.

R31 – Les exigences de classification de Seal sont énumérés sous les sections de conduits 23 31 et 23 31 13.01 13.2 qui définit les critères de fuite pour chaque type de conduit sous SMACNA (Voir Addendum 2)

Q32 – Comme le test de pression est assez cher à entreprendre, envisageriez-vous un test équivalent de débit d'air au lieu du test de pression?

R32 – Ceci est inacceptable. Un test de pression est nécessaire. (Voir Addendum 2)

Q33 – Concernant la spécification «Silencer», les murs pour les feuilles en vinyle plombé qui sont apparemment ½ pouces d'épaisseur; nous n'avons pas été en mesure de procurer ceci à travers de fournisseurs de tôle et ils m'ont dit que cela n'a pas été utilisé depuis les jours de conduits à haute pression. Le plomb est également problématique pour la HST. S'il vous plaît clarifier cette spécification.

R33 – Silencieux d'être aussi spécifié.

Q34 – Sous le titre «Drawings», le dessin S1.1 démontre des détails pour les pieux en bois et ceux en béton préfabriqué. Y a-t-il une exigence pour un prix alternatif ou est-ce que soit un ou l'autre peut être utilisé?





**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

R34 – Piles peuvent être soit enchâssées sur le calendrier de la pile 2 / S1.1 - typique Friction Pile Détail, ou 3 / S1.1 - Driven bois Pile Détail. Reportez-vous au rapport géotechnique S2091 par Clifton Associates Ltd. Pour la portée des exigences de gainage attendus si fonte percée dans l'option de place est prise. (Voir Addendum 1)

Q35 – Pourquoi est-ce que les types de mur 1 et 2 sont construits par 6 pouces? Nous aimerions explorer la possibilité d'utiliser des clips thermiques afin de réduire le travail de l'installation de trois couches d'entremises. Est-ce une possibilité?

R35 – Mur types 1 et 2 sont sans tartre de sorte que le revêtement métallique se étend au-delà du parement de brique. Clips thermique peut être utilisée à condition que la suivante:

- Le profil de la paroi et la relation de la gaine métallique à la brique reste le même.
- Le système répond aux exigences de conception et de performance au titre de l'article 07 46 13.
- Dessins d'atelier techniques sont fournies qui décrivent que la conception répond les exigences en matière de conception et de performance au titre de la section 07 46 13.

(Voir Addendum 2)

Q36 – Sous le titre «Specifications», à la section 2.3.2.4; les portes sont à deux plis, mais dans les dessins ils demandent pour une porte battante. Les portes battantes ne sont disponibles que sur notre grille d'arme à des hauteurs de 48 pouces et 64 pouces. S'il vous plaît noter que nos étagères pliantes sont 48 pouces, 64 pouces, 72 pouces et 83 pouces de hauteurs standards. S'il vous plaît confirmer qu'une porte pliante est acceptable?

R36 – Style de porte de Mépris affiché sur A8.2. Les portes doivent être bi-fold. (Voir Addendum 2)

Q37 – Sous le titre «Specifications», à la section 2.3.2.4, une pièce de construction à double paroi – les casiers Dasco ne sont pas fabriqués selon le standard de «casier pour vêtements». La norme est une construction de mur simple. S'il vous plaît veuillez préciser.

R37 – Révisée à la construction de la paroi unique. (Voir Addendum 2)

Q38 – Sous le titre «Specifications», à la section 2.3.2.5; concernant les dessins STG1 et STG2, les hauteurs correspondantes notées sont 76.25 pouces et 85.25 pouces, respectivement. S'il vous



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

plaît noter que nos étagères pliantes sont 72 pouces et 83 pouces de hauteurs standard. Est-ce que 72 pouces et 83 pouces seraient acceptable ou préféreriez-vous deux armoires à 83 pouces de hauteur?

R38 – 83 " hauteur acceptable. (Voir Addendum 2)

Q39 – Sous le titre «Drawings», le dessin STG3 démontre une largeur de 48 pouces. Notre largeur standard est de 42 pouces, est-ce acceptable?

R39 – Révisée à 42 "de largeur. (Voir Addendum 2)

Q40 – Sous le titre «Specifications», à la section 2.3.4.1; serrure à barillet calé sur la construction de système (cylinder lock keyed to building system). Notre verrou de sécurité standard est de la série Abloy Protec. Est-ce que ce sera acceptable?

R40 – Si ce verrou est conforme aux spécifications qu'il est acceptable. (Voir Addendum 2)

Q41 – Sous le titre «Specifications», à la section 10 5600 2.4.7; Rayonnages de rangement en métal (Metal Storage Shelving); il est indiqué des étagères profondes de 15 pouces, mais sur le dessin A8.2 sur les symboles STG4, 5 et 6 cela dit 18 pouces de profondeur. S'il vous plaît veuillez préciser.

R41 – Cette étagère est d'être 18 "de profondeur. (Voir Addendum 2)

Q42 – Sous le titre «Specifications», à la section 10 56 00 2.3.4; Armoires de stockage général (General Storage Cabinets), est-ce que c'est une porte avec une boîte à manivelle et une poignée avec une plaque verrouillable soudée à la porte? Le dessin A8.2 montre une porte de type treillis métallique pour la porte verrouillable STG3 c / w. S'il vous plaît veuillez préciser.

R42 – Style de non respect de la porte indiquée sur A8.2 pour STG3. Fournir ce qui est décrit dans les spécifications. (Voir Addendum 2)

Q43 – Est-ce qu'il y a un dessin d'aménagement paysager sortant pour ce projet?

R43 – Non (Voir Addendum 2)



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

Q44 – Veuillez préciser si le site est sur une réserve d'aire?

R44 – Non, le site est pas sur les terres de réserve. Il est toutefois entourée de terres de réserve.  
(Voir Addendum 2)

Q45 – Est-ce que la TVP est une taxe applicable à cette offre?

R45 – Non, seulement la TPS. Les évaluations financières sont effectuées sur un total avant les taxes seulement.

Q46 – Il y a une note indiquée sur le dessin 1 A1.1 disant de démolir la résidence existante (y compris le sous-sol) ainsi que le garage (Demolish Existing Residence (Including Basement) and Garage). Est-il possible d'émettre les plans tel que contruit de cette installation comme mode de référence, notamment sur la démolition afin que nous puissions évaluer la quantité et le type de déchets que nous devons disposer, et de même, afin de déterminer la quantité de remplissage qui sera mis de retour afin d'apporter la zone du sous-sol à l'élévation de conception?

R46 – Non conformes à l'exécution seront fournis.

### **Demande de produits et/ou de matériaux de substitution – Partie 1:**

Demande 1 – Larry Benner de Pilot Group Inc. – WrapShield SA® autoadhésif

Réponse 1 – A approuvé. (Voir Addendum 1)

Demande 2 – Gary Tench de W. R. Meadows of Canada – barrière auto-adhésive AIR-SHIELD contre l'air / la vapeur et l'humidité liquide

Réponse 2 – A approuvé. (Voir Addendum 1)

Demande 3 – Warren Gibson de ISTED – ensemble d'éclairage MIGHTY MAC

Réponse 3 – Non approuvé. (Voir Addendum 2)



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

Demande 4 – Maureen Ballentine de SRP Canada – SRP AirOutshield™ SA 280

Réponse 4 – A approuvé. (Voir Addendum 2)

Demande 5 – Brad Blakely de TITAN Marketing Solutions – produits variés

Réponse 5 – Certains appareils ont été approuvés et d'autres pas. (Voir Addendum 2)

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE SOLLICITATION RESTENT  
INCHANGÉS.**